

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 271 du 17 janvier 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1700742S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 12815 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630399S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2017:

Gonnet Olivier NIGEND : 138 806 NLS : 5 325 147

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2017:

Ezzemrani Fatima NIGEND : 201 455 NLS : 8 056 792

Tirel Yoann NIGEND : 234 559 NLS : 8 080 244

Thébault Adeline NIGEND : 303 498 NLS : 8 090 950

Juarez Damien NIGEND : 311 294 NLS : 6 615 343

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 janvier 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL